

LES RISQUES MAJEURS

À NEUVY SUR LOIRE



D.I.C.R.I.M.

Que faire ?

DOCUMENT À CONSERVER



INONDATION

Page 4



CENTRALE NUCLEAIRE

Page 9

Alerte
Météo

VIGILANCE METEO

Page 12



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Page 14



MOUVEMENTS DE TERRAINS

Page 17



N° DE TELEPHONE UTILES

Page 18



MOYENS DE PREVENTION ET D'ALERTE

Page 19

LE MOT DU MAIRE

La sécurité des Neuvycois est une préoccupation fondamentale de mon équipe et de moi-même. Sur la commune, nous sommes concernés par plusieurs catégories de risques majeurs. Ce document, appelé DICRIM (Document d'Information sur les Risques Majeurs) a été rendu obligatoire par le décret 90-918 du 11 octobre 1990 et par la loi du 30 juin 2003 instituant l'obligation d'information du citoyen sur les risques naturels ou technologiques auxquels il est susceptible d'être exposé. Nous avons élaboré ce fascicule afin qu'il soit clair et pratique.

Chacun d'entre vous y trouvera des informations sur les mesures de protection et de sauvegarde à prendre en cas de problème, de même que les consignes de sécurité à respecter. C'est aussi un document de sensibilisation.

Prenez le temps de lire ce document et conservez-le à portée de main.

Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ

DOCUMENT À CONSERVER

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Le risque majeur est caractérisé par:

- une faible fréquence (*on risque de l'oublier*).
- une forte gravité (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes).

L'existence d'un risque majeur est liée:

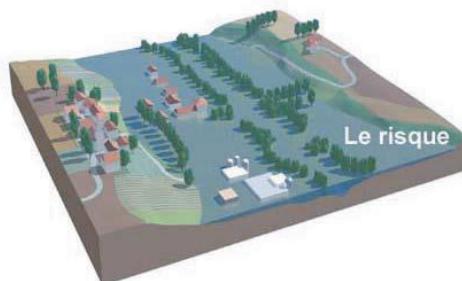
- à la présence d'un événement (**aléa**), qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou technologique :



- à l'existence d'**enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens :



- à l'impact sur ces personnes et ces biens provoqué par l'aléa : la **vulnérabilité** :



DOCUMENT À CONSERVER



LE RISQUE INONDATION



Le quai de Loire à Neuvy (2003) - Avec l'aimable autorisation de M. Guy PETERS.

LE RISQUE À NEUVY SUR LOIRE :

La commune de Neuvy sur Loire est soumise à des inondations de plaines occasionnées par le débordement de la Loire et/ou de la Vrille, voire du Rio des Frossard.

GESTION DU RISQUE :

La commune est concernée par le plan de prévention des risques inondation (PPRI) de la Loire et de la Vrille.

DOCUMENT À CONSERVER

LE RISQUE INONDATION



LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE :

Avant :

- Couper le gaz et l'électricité
- Fermer les portes et fenêtres
- Obturer les entrées d'eau: portes, soupiraux, évents
- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits
- Faire une réserve d'eau potable et de nourriture
- Prévoir les moyens d'évacuation
- **Mettre les animaux d'élevage hors zone inondable**

Pendant :

- S'informer de l'évolution de la montée des eaux et du niveau de vigilance (Radio, mairie, internet: www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)
- Se conformer aux directives des services de secours – n'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre
- Se réfugier sur un point haut (étages, collines)
- Signaler sa présence et attendre les secours ou l'ordre d'évacuation
- Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou avec un véhicule

Après :

- Vider rapidement de leurs eaux les locaux encore inondés
- Nettoyer, aérer et désinfecter les pièces inondées
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- Chauffez dès que possible
- Déposer un dossier auprès de son assureur dans les plus brefs délais
- Faire vérifier le fonctionnement des installations techniques en cas de doute

En cas de travaux ou de rénovation de votre maison, vous trouverez de nombreux conseils sur le site du Ministère du développement durable (référentiel national de travaux de prévention des inondations) :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Referentiel-de-travaux-de.html>

DOCUMENT À CONSERVER

Cartographie du risque inondation

Source : <http://cartorisque.prim.net>

LA VRILLE



Aléa inondation - Couche de synthèse

DOCUMENT À CONSERVER

LA LOIRE

Source : <http://cartorisque.prim.net>



Aléa inondation - Couche de synthèse

DOCUMENT À CONSERVER

LES REPERES DE CRUES A NEUVY SUR LOIRE



Source : DREAL Centre – cartographie des repères de crues

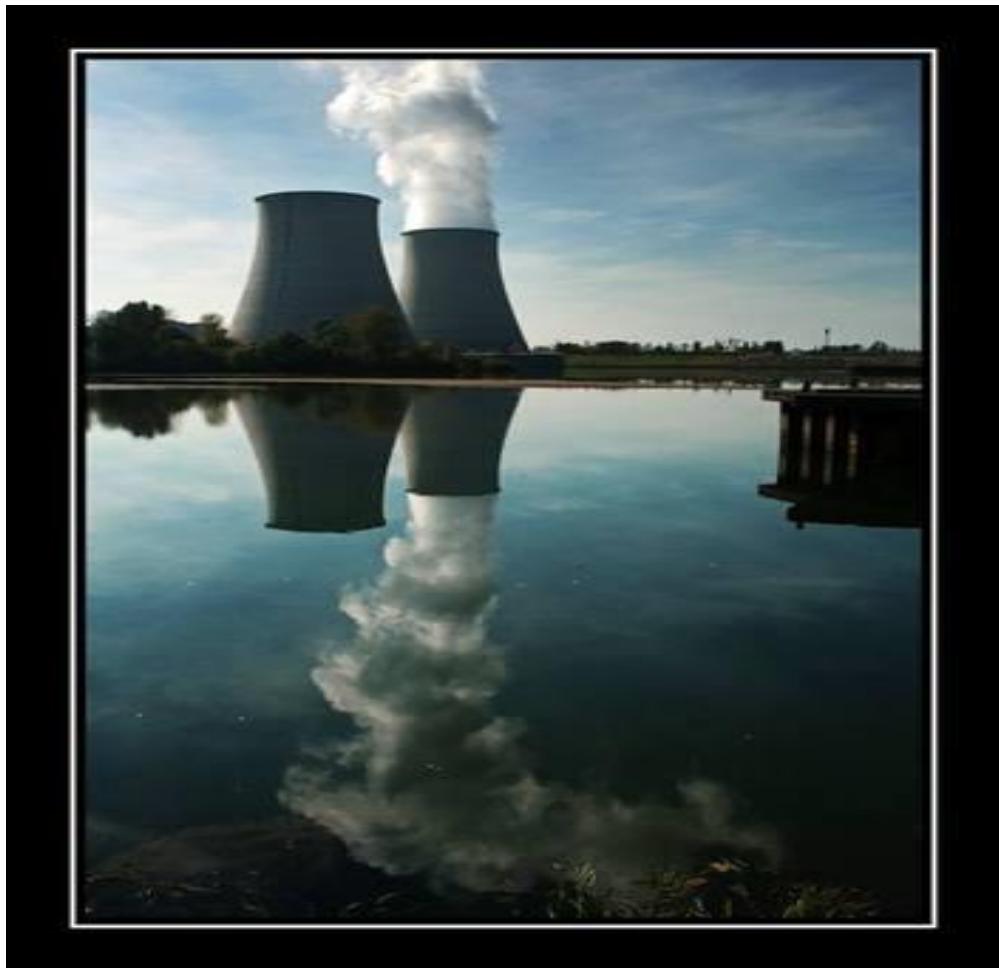
NB : Les codes chiffrés renvoient aux repères de crues de la base de données de la DREAL : <http://www2.centre.ecologie.gouv.fr/website/reperesdecrues/viewer.htm>

N° 594 : repère au n° 5 rue Jean Jaurès / N° 889 : repère ruelle quai de Loire / N° 888 : repère 14 quai de Loire / n° 890 : 17 quai de Loire / n° 614 : repère n° 19 quai de Loire

DOCUMENT À CONSERVER



LE RISQUE NUCLEAIRE



© « Doulorama » – site Panoramio – image en accès libre

LE RISQUE À NEUVY SUR LOIRE :

La commune est concernée par la centrale nucléaire de Belleville sur Loire.

LES CONSIGNES DU LIVRET « En cas d'accident à la Centrale Nucléaire de Belleville, ayez les bons réflexes ».

En cas d'accident, vous serez alertés et informés :

. Par une sirène fixe :

Le signal d'alerte comporte trois cycles d'une durée d'une minute et quarante et une secondes chacun, séparés par un intervalle de 5 secondes.

Cette alerte concerne le rayon de 2 km autour de la centrale

DOCUMENT À CONSERVER

. Par un appel téléphonique :

Uniquement si vous résidez dans un rayon de 2 km autour de la centrale, vous recevrez un appel automatique sur le téléphone fixe de votre domicile (système d'alerte SAPPRE). L'appel sera déclenché en même temps que les sirènes. Il vous indiquera les consignes à respecter.

Par les services de secours ;

Par la radio et la télévision :

Radio Nohain Belleville : FM 97.6

Radio Nohain Cosne : FM 93.6

France Inter : FM 94.9

France Bleu : FM 103.2

France 3 Région

Dès l'alerte, premier réflexe : vous mettre à l'abri :

La mise à l'abri est une protection efficace contre les effets des éléments radioactifs qui seraient rejetés en cas d'accident nucléaire dans l'atmosphère.

. Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment clos

Ne restez pas dans un véhicule

Fermez les portes et les fenêtres

Coupez les ventilations mécaniques sans les obstruer

. Laissez vos enfants à l'école, ils seront pris en charge par leurs enseignants

. Laissez libre le réseau téléphonique pour les urgences

. Écoutez la radio et la télévision

. Rentrez vos animaux domestiques, laissez le bétail au pré

Pendant ce temps, vous pouvez :

. Boire l'eau du robinet (sauf si consigne contraire des pouvoirs publics) ;

. Boire les boissons conditionnées en bouteille ou en brique ;

. Consommer vos provisions entreposées à l'intérieur du domicile ;

. Ne consommez pas les produits de votre jardin (sans l'approbation des pouvoirs publics)

Si le Préfet vous demande d'évacuer :

L'évacuation serait nécessaire en cas de rejets importants.

Elle serait décidée par les pouvoirs publics et mise en œuvre avant ou après les rejets selon l'évaluation de la situation.

. Rassemblez vos affaires indispensables dans un sac bien fermé.

DOCUMENT À CONSERVER

N'oubliez pas médicaments, papiers (identité, sécurité sociale...), argent liquide, chéquier...

- . Coupez le gaz, l'électricité et l'eau
- . Fermez les volets, les fenêtres et les portes à clé

Les pouvoirs publics vous informeront des moyens mis en œuvre ainsi que des consignes à appliquer dans le cadre d'une évacuation.

Le respect de ces consignes garantira l'efficacité des actions entreprises.

Si le Préfet vous demande de prendre de l'iode :

LE COMPRIME D'IODE EST A PRENDRE UNIQUEMENT SI LA PREFECTURE EN DONNE L'ORDRE

L'iодure de potassium, appelé iodé stable, est indispensable au bon fonctionnement de la glande thyroïde. La prise d'iodé stable, associée à la mise à l'abri est un moyen de protéger efficacement la thyroïde contre les effets des rejets radioactifs qui pourraient se produire en cas d'accident nucléaire. En cas d'accident nucléaire, le rejet d'iodé radioactif dans l'atmosphère constituerait le risque sanitaire le plus important pour la population. Respiré ou avalé, ce dernier se fixerait sur la glande thyroïde et pourrait accroître le risque d'apparition de cancer de cet organe, surtout chez les enfants. L'iodé stable sature la glande qui ne peut plus capter ou fixer l'iodé radioactif.

L'efficacité de l'iodé est de 24 heures. Les comprimés d'iodé ont le maximum d'efficacité s'ils sont ingérés deux heures avant le rejet d'iodé radioactif.

En cas d'accident nucléaire, le comprimé doit être pris immédiatement lorsque le préfet en donne la consigne et uniquement à ce moment-là.

En cas d'allergie connue à l'iodé, il est nécessaire de consulter et de demander conseil à son médecin traitant dès à présent.

Le comprimé d'iodé de 65 mg peut être avalé ou dissous dans une boisson (eau, lait, jus de fruit) :

- . Homme et femme, femme enceinte, enfant de plus de 12 ans : 2 comprimés
- . Enfant de 3 à 12 ans : 1 comprimé
- . Nourrisson de 1 à 36 mois : ½ comprimé
- . Nouveau-né (1er mois de vie) : ¼ comprimé
- . Animaux domestiques : ½ comprimé

Les boîtes de comprimés sont distribuées gratuitement par les pharmacies situées dans un rayon de 10 km autour de la centrale.

Lisez attentivement la notice d'utilisation, conservez la boîte dans un endroit sec à l'abri de la lumière et souvenez-vous du lieu où vous l'avez rangée.

En cas d'alerte, vous devrez appliquer les consignes. Le Préfet peut vous demander, selon la nature de l'accident, de :

- . Vous mettre à l'abri et rester à l'écoute des radios et télévisions ;
- . Prendre de l'iodé ;
- . Évacuer.

DOCUMENT À CONSERVER

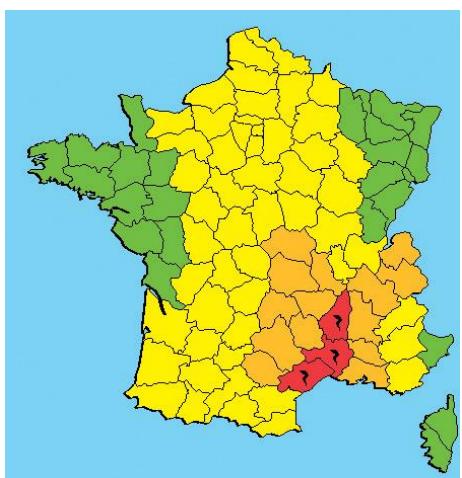
LA VIGILANCE METEO

Orages, fortes précipitations, vent violent, neige/verglas sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens.

La commune a notamment été touchée par les tempêtes de novembre 1982 et de décembre 1999.

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance, actualisée au moins deux fois par jour à 6 heures et à 16 heures; elle informe les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :



█ **Niveau 1** : pas de vigilance particulière.

█ **Niveau 2** : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: chutes de neige, orage d'été) sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Source : Météo-France

█ **Niveau 3** : soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

█ **Niveau 4** : une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

SUIVEZ L'EVOLUTION METEO : par le biais des médias (radios, télévision), sur le site www.meteo.fr ou sur le serveur téléphonique de Météo France au **08.92.68.02.15**

DOCUMENT À CONSERVER

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE :

FORTES PRECIPITATIONS - INONDATION

- X Limitez vos déplacements.
- X Respectez les déviations mises en place.
- X Ne vous engagez pas sur une voie inondée.
- X Surveillez la montée des eaux.
- X Respectez les déviations mises en place.
- X Ne vous engagez pas sur une voie inondée.
- X Signalez vos déplacements à vos proches.

ORAGES

- X Ne vous abritez pas sous les arbres.
- X Évitez les sorties en forêts et en montagnes.
- X Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- X Mettez à l'abri les objets sensibles au vent.
- X Évitez les déplacements.
- X Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- X Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés.

VENTS VIOLENTS

- X Limitez vos déplacements.
- X Ne vous promenez pas en forêt.
- X N'intervenez pas sur les toitures, ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- X Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés.
- X Évitez les déplacements.
- X Écoutez vos stations de radios locales.
- X N'intervenez en aucun cas sur les toitures, ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- X Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés.
- X Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.

NEIGE/VERGLAS

- X Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- X Renseignez-vous auprès du Centre Régional d'Information et de Circulation Routière (CRICR Rhône-Alpes-Auvergne: 08 26 022 022)
- X Évitez les déplacements. En cas d'obligation, munissez-vous d'équipements spéciaux.
- X Renseignez-vous auprès du CRICR.
- X Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.
- X Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.

GRAND FROID

- X Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit.
- X Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau.
- X Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez-le quelques minutes.
- X Pour les personnes sensibles ou fragilisées: ne sortez qu'en cas de force majeure, restez en contact avec votre médecin.
- X Attention au moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement.

CANICULE

- X Buvez fréquemment et abondamment - au moins 1,5 L d'eau par jour même si vous n'avez pas soif.
- X Évitez de sortir aux heures plus chaudes et de pratiquer une activité physique, maintenez votre logement frais.

DOCUMENT À CONSERVER



LE RISQUE T.M.D.

LE RISQUE À NEUVY SUR LOIRE :

La commune est concernée principalement par la voie ferrée et l'autoroute A 77. Mais le risque peut concerner toutes les voies en général.

La réglementation impose que chaque chargement soit clairement identifié par des plaques orange réfléchissantes affichant :

- le Code Danger : il permet de connaître les caractéristiques détaillées de la matière :

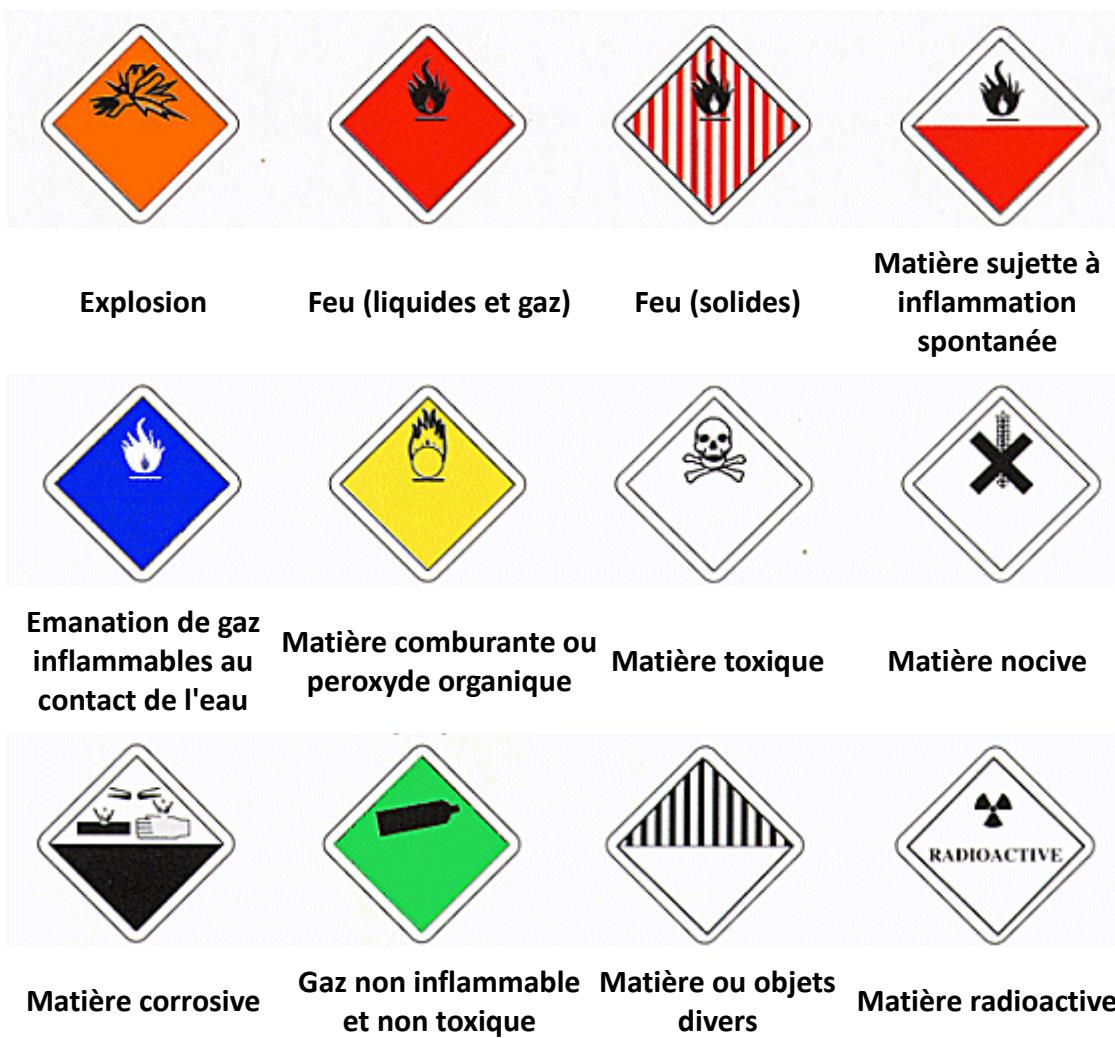
Classe 1	Matières et objets explosibles
Classe 2	Gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression
Classe 3	Matières liquides inflammables
Classe 4	4.1 : Matières solides inflammables, 4.2 : Matières sujettes spontanément à l'inflammation, 4.3 : Matières dégageant au contact de l'eau des gaz inflammables
Classe 5	5.1 : Matières comburantes, 5.2 : Peroxydes organiques.
Classe 6	6.1 : Matières toxiques, 6.2 : Matières infectieuses.
Classe 7	Matières radioactives
Classe 8	Matières corrosives
Classe 9	Matières et objets dangereux divers

- le Code Matière, permettant de désigner les caractéristiques physiques de la matière transportée, numéro à 4 chiffres (ex : 1789 = acide chlorhydrique).

Il permet aux services d'incendie et de secours de connaître précisément le produit en cause.

DOCUMENT À CONSERVER

- le Pictogramme représentant le danger principal présenté par la matière : des panneaux de couleurs variées, ayant la forme d'un carré de 30 cm de côté posé sur la pointe, disposés à l'arrière et de chaque côté du véhicule



Des panneaux de couleur orange, de 40 cm de large et 30 cm de haut bordés d'un liseré noir, disposés à l'avant et à l'arrière du véhicule :

exemple :

266

1017

DOCUMENT À CONSERVER

Le numéro du haut est le code de danger

Le numéro du bas est le code matière.

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE :

Avant :

- Connaître les signaux d'alerte
- Connaître les règles de confinement

Pendant :

Si l'on est témoin d'un accident TMD :

- Protéger, baliser, pour éviter un « sur-accident »
- Faire éloigner les personnes situées à proximité.
- Ne pas fumer.
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112).
- Ne pas déplacer les victimes sauf cas d'incendie
-

En cas de fuite de produit:

- Ne pas entrer en contact avec le produit (en cas de contact: se laver et si possible se changer).
- Quitter la zone de l'accident: s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un nuage toxique.
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri.
- Ne pas fumer, éteindre toute flamme.
- Ne pas téléphoner.
- Écouter la radio (Radio France, radio locale).
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.

Après :

- A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment
- Attendre la levée de l'alerte pour quitter le local de confinement

DOCUMENT À CONSERVER



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

LOCALISATION :

La commune est concernée par les affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines.

Le BRGM a recensé une cavité à Neuvy sur Loire : le « Gouffre du champ du puits » (cavité naturelle).

Ces données sont consultables sur le site Internet : <http://www.bdcavite.net>

Lorsque ces cavités sont proches de la surface, elles peuvent être à l'origine d'un affaissement de terrain situé au-dessus. Cet affaissement peut être lent et de quelques centimètres mais peut évoluer dans certains cas en effondrement brutal (jusqu'à plusieurs mètres en quelques secondes).

La commune est également concernée par le retrait-gonflement d'argiles (aléa faible à moyen).

Les données sont consultables sur le site Internet : <http://www.argiles.fr>

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE :

Avant :

Signaler à la mairie :

- X l'apparition de fissures dans le sol, des poteaux penchés, des terrains ondulés ou fissurés
- X les modifications importantes apparaissant dans les constructions
- X l'apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement souterrain),
- X l'apparition de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi

Pendant :

- Ecouter la radio, les premières consignes seront données par Radio-France
- Eviter de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux
- Informer le groupe dont on est responsable
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments
- Fuir latéralement la zone dangereuse.
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches non concernées par le mouvement.
- Ne pas revenir sur ses pas.

Après :

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités ou avis d'un expert
- Empêcher l'accès au public
- Informer les autorités (18 ou 112 d'un portable)
- S'éloigner des points dangereux
- Apporter une première aide aux voisins, aux personnes âgées ou handicapées
- Évaluer les dégâts.

DOCUMENT À CONSERVER

N° ET ADRESSES UTILES

Mairie de Neuvy/Loire (mairie.neuvy.loire@wanadoo.fr)	03 86 39 20 33
Centrale Nucléaire de Belleville	02 48 54 50 50 <u>Ou</u> 0 800 00 60 27
« Vigicrues »	http://www.vigicrues.gouv.fr/
Serveur vocal du service de prévision des crues	0 825 15 02 85
« Météo France »	http://www.meteofrance.com
Bulletin météo départemental :	08 99 71 02 58
Pompiers	18
SAMU	15
Gendarmerie	17
N° Européen des Urgences	112
Centre Antipoison de NANCY (cap@chu-nancy.fr)	03 83 32 36 36
Urgences sécurité Gaz	0 800 47 33 33
Urgence sécurité Electricité	0 810 33 30 58
Urgence Psychiatrique	01.45.65.30.00
Croix Rouge	0 800 858 858
TDF - Réception TV et radio	0810 01 11 21

DOCUMENT À CONSERVER

MOYENS DE PREVENTION ET D'ALERTE

SPECIFIQUES AU RISQUE INONDATION

- Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) pour la Vrille
- Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) pour la Loire
- Panneaux d'affichage des crues : rue du Port et rue du Port au Bois

UTILISES POUR TOUS LES RISQUES

- Moyens matériels des Services Techniques identifiés dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Panneau électronique d'information (place de la Mairie)
- Panneaux d'affichages municipaux (9) :
 - La Montagne (angle rue des Aulnaies)
 - Les Berthiers
 - Les Grands Cocus
 - Gardefort
 - Le Coudray
 - Les Pelus
 - Rue du Port
 - Place de la Mairie (Mairie)
 - Place Semence
- Site Internet de la commune : www.neuvysurloire.com

DOCUMENT À CONSERVER